

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2013**

**PRÉSENTS** : MM. AGOSTI. ALENDA. CAMBOU. DELPECH. FRANCHINI. DANIES. GAUGIRAND. RAVION. SAURIN. SEMAOUNE. SINTES. SONNENDRUCKER. VILA. Mmes BARBIE. ESTEVEZ. JACQUIER. MECH. PETIT.

**ABSENTS ET EXCUSES** : Mme CONTE pouv. Mme ESTEVEZ. Mme DAUGE pouv. M. GAUGIRAND. Mme GOFFINET pouv. Mme MECH. M. MOULIERES pouv. M. AGOSTI. Mmes MIKOLAJCZYK. NOUZIES. LHUILLERY. PLISSONNEAU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. SEMAOUNE.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité des présents.

**1/ Vote du Compte Administratif 2012**

Monsieur le Maire laisse la parole à M. DELPECH, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, qui présente les résultats du Compte Administratif 2012.

Ce compte administratif 2012 reprend les grandes lignes du compte administratif provisoire présenté lors du débat d'orientation budgétaire du 21 janvier dernier.

Les résultats du **budget de fonctionnement** sont même légèrement plus favorables : grâce à une recette supplémentaire rajoutée sur l'année 2012 (un versement de Toulouse-Métropole), l'excédent se monte à 204 654,78 €. Ces chiffres amènent à quelques commentaires :

<b>Budget fonctionnement</b>					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2012	CA 2012	Chapitre	BP 2012	CA 2012
002 : Restes de l'exercice précédent			002 : Restes de l'exercice précédent	-	0,20
011 : Charges à caractère général	722 156	677 425,61	013 : Atténuations de charges	49 383	96 607,86
012 : Charges de personnel	1 553 814	1 552 014,66	042 : Opérations d'ordre entre sections		
014 : Atténuations de produits		18 465,27	70 : Produit des services	250 000	235 696,90
042 : Opérations d'ordre entre sections	-	756 000,00	73 : Impôts et taxes	1 835 125	1 715 516,06
023 : Virements à investissement	128 209		74 : Dotations et participations	815 236	954 959,30
65 : Autres charges de gestion courante	464 090	462 030,39	75 : Autres produits de gestion courante	58 000	22 186,44
66 : Charges financières	83 731	54 740,27	76 : Produits financiers		
67 : Charges exceptionnelles	2 440	2 440,00	77 : Produits exceptionnels		756 100,00
68 : Amortissement des immobilisations	53 304	53 295,78	Total budgétaire :	3 007 744	3 781 066,76
Total budgétaire :	3 007 744	3 576 411,98	Résultat net	204 654,78	
			Cumulé	204 654,78	

- Une opération d'ordre nous conduit à inscrire 756 000 € (acompte Kaufman and Broad) en recettes comme en dépenses de fonctionnement, faisant artificiellement gonfler les totaux sans pour autant changer le résultat.

- On note une bonne tenue des charges à caractère général (Chapitre 011, 677 425 € dépensés pour 722 156 € budgétés, en baisse par rapport à l'année précédente). Cependant, le repas du personnel (6 000 €) n'est pas compté dans le total car ayant été organisé début 2013. De plus, le coût des fluides (186 000 € contre 171 000 € en 2011) est en sérieuse augmentation. Notre consommation d'électricité a baissé de 890 000 Kw à 791 000 Kw, mais cela ne se ressent pas sur notre facture passée de 105 000 à seulement 100 000 €.

.../...

- En recettes, le chapitre 70 « produit des services » connaît une baisse importante (235 000 € réalisés, contre 245 000 € en 2011) dues à un manque de recettes sur la cantine. L'application des tarifs modulés de la CAF nous a conduit à une baisse des recettes plus importante que celle anticipée, qui se montait à moins de 5 000 €.

Les résultats du **budget investissement** sont très satisfaisants. Dopés par le premier acompte de 756 000 € de la vente de nos terrains au promoteur Kaufman and Broad, nous dégageons un excédent de 431 758.11 €, et ce sans avoir eu recours à l'emprunt cette année.

<b>Budget investissement</b>					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2012	CA 2012	Chapitre	BP 2012	CA 2012
001 : Solde d'exécution reporté	405 467		001 : Solde d'exécution reporté		
020 : Dépenses imprévues d'investissement			021 : Virement de section fonctionnement	128 209	
13 : Subventions d'investissement	1 932	1 931,64	024 : Produit des cessions	760 000	756 000,00
16 : Remboursement d'emprunts	331 304	331 267,28	040 : Opérations d'ordre entre sections		
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations			041 : Opération patrimoniales		
20-21-23 : Immobilisations	2 572 712	845 242,34	10 : Dotations fonds divers et réserves	545 284	561 394,82
27 : Autres immobilisations financières			Dont FCTVA	95 522	86 592,82
Total budgétaire :	3 311 415	1 178 441,26	Dont TLE	20 000	45 041,00
			Dont 1068	429 762	429 761,00
Dettes en capital au 1er janvier 2013	2 471 801		13 : Subventions d'investissement	1 078 397	232 737,09
			16 : Emprunts et dettes assimilées	739 449	-
			21 : Terrain nus	6 772	6 771,68
			28 : Amortissement des immobilisations	53 304	53 295,78
			Total budgétaire :	3 311 415	1 610 199,37
			Résultat net	431 758,11	
			Cumulé	26 291,11	

Cet excédent va permettre d'éponger entièrement le déficit antérieur de 405 467 € et permettre de commencer l'année 2013 avec un excédent de fonctionnement de 26 291 € à reporter.

Il est à noter que le montant de nos immobilisations se monte pour l'année 2012 à 845 242 €, dominées par la réalisation du centre de loisirs et réparties comme suit :

Centre de loisirs :	630 024 €
Salle des fêtes (études)	40 908 €
Salle des sports (études)	29 181 €
Travaux télécom (Labourdette, imp. Fleurs, autres)	24 724 €
Travaux environnement :	23 847 €
Véhicule police municipale :	16 293 €
Matériel informatique, dont serveur :	15 024 €
Travaux écoles divers:	12 109 €
Travaux stade divers :	11 737 €
Etude urbanisme :	11 000 €
Divers :	30 395 €

Notre dette en capital se monte à 2 471 801 €, chiffre sensiblement inférieur aux 3 000 000 € de recettes de notre budget de fonctionnement et qui constitue la limite à ne pas dépasser. Le ratio d'endettement est donc de 0,8 et nous laisse une certaine marge.

Les comptes administratifs des **budgets annexes (CCAS et Caisse des écoles)** ont été réalisés conformément aux prévisions budgétaires et appellent à peu de commentaires. Comme chaque année, aucun n'a réalisé de dépenses d'investissement.

Le budget CCAS, qui s'équilibrait en fonctionnement à 70 159 € au BP 2012, a réalisé 45 441.36 € de dépenses pour seulement 30 980 € de recettes, entraînant un déficit qui réduira l'excédent antérieur de 30 295 €.

.../...

Le budget de la Caisse des Écoles s'équilibrait en fonctionnement à 30 901 € au BP 2012. 19 334.09 € de dépenses ont été réalisés, pour une recette (dotation communale) de 25 306 €, soit un excédent de 5 971.91 € qui se rajoutera à l'excédent antérieur de 5 595 €.

Monsieur le Maire quitte la salle, laissant le conseil municipal procéder au vote qu'appelle le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, M. DELPECH.

Budget général : **Approuvé à l'unanimité, moins trois abstentions (MM. DANIÈS, SINTÈS et SONNENDRUCKER)**

Budget CCAS : **Approuvé à l'unanimité.**

Budget Caisse des Ecoles : **Approuvé à l'unanimité.**

## **2/ Vote du Compte de Gestion 2012**

Monsieur le Maire reprend sa place en salle du conseil et remercie l'assemblée pour le vote. Il fait procéder au point suivant de l'ordre du jour, le vote du compte de gestion.

Document établi par le Trésorier Principal et constatant les dépenses engagées dans l'année, ses chiffres sont identiques à celui de nos comptes administratifs, pour le budget général comme pour les budgets annexes du CCAS et de la Caisse des écoles.

Le conseil municipal vote l'ensemble des comptes de gestion (budget général et budgets annexes) à **l'unanimité.**

## **3/ Débat d'orientation budgétaire 2013 – Suite**

Monsieur le Maire présente le point suivant de l'ordre du jour, le débat d'orientation budgétaire dont il a souhaité réaliser un nouveau débat compte-tenu des éléments parvenus à la connaissance de la commune depuis le dernier débat du mois de janvier, à savoir nos bases fiscales et une partie des dotations de l'État. Il compte présenter au vote du conseil le budget 2013 au tout début du mois d'avril.

Comme indiqué le mois précédent, notre budget 2013 sera caractérisé par de fortes rentrées en trésorerie du fait du versement des acomptes de la vente de nos terrains à la société Kaufman and Broad. Cette aisance financière est toute relative, car elle ne touchera que le budget d'investissement et nous laisse avec nos problèmes dans le **budget de fonctionnement** qui reste tendu.

En ce qui concerne nos **recettes de fonctionnement**, nous connaissons à l'heure actuelle nos bases fiscales pour l'année 2013 (il est proposé une stabilité des taux d'imposition) ainsi que le montant des reversements effectués par Toulouse-Métropole, qui nous permettent d'escompter un gain net de 45 000 €. Il s'agit de la seule bonne nouvelle, car nous serons touchés comme toutes les communes par la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales, allant à une diminution de 5 % de l'enveloppe globale, répartie sur deux années. Une telle baisse, rapportée sur le budget de la commune, induirait une perte de l'ordre de 20 000 Euros sur ses recettes de fonctionnement. Ce grossier calcul semble se révéler d'actualité, car vient d'être connu le montant de la DGF pour l'année 2013, qui montre une baisse de 13 000 € de cette dotation. Le montant de la DNP et DSR ne seront connus qu'à la fin du mois de mars et devraient eux aussi connaître une baisse – il semblerait au final qu'on approche de la baisse de 20 000 € planifiée. En ne s'en tenant qu'à la baisse de 13 000 €, il faudrait compter sur 938 459 € de dotations à inscrire au chapitre 74, soit des recettes de fonctionnement totales de 3 049 190 € (hors excédents).

.../...

Nos **dépenses de fonctionnement** comprennent des charges à caractère général évaluées provisoirement à 695 000 €, 1 635 223 € de charges de personnel (strict maintien du personnel actuel), 54 797 € d'intérêts de la dette, 60 000 € de provision d'amortissement et 509 893 € d'autres charges de gestion courante (chapitre 65). Ce chapitre contient l'indemnisation des élus (stable), les subventions aux associations (hausse générale limitée à 1 % de l'année antérieure, avec une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association LCV et de 300 € pour la nouvelle association « La volière », mais aussi les versements aux organismes intercommunaux où intervient une forte hausse. Un arriéré de participations contestable, mais néanmoins provisionné, du SIV de Fronton de l'ordre de 35 000 € et additionné avec une hausse de nos participations au Syndicat Départemental d'Electricité de Haute Garonne (SDEHG) sont responsables de l'essentiel de la hausse de ce chapitre, passant de 462 030 € en 2012 à 510 193 € au budget 2013. Le total des dépenses de fonctionnement se monte à 2 955 212 €.

La soustraction des dépenses de fonctionnement aux recettes de fonctionnement permet de dégager une épargne brute de 93 978 €, qui est reportée en recette d'investissement (chapitre 021, en orange). Or, ces 93 978 € devraient servir à payer par eux seuls le capital de notre dette, qui se monte à 133 152 €. Nous avons fort heureusement beaucoup de recettes d'investissement qui nous permettent de faire face à cette dépense, mais il reste que nous ne dégageons pas assez d'épargne de fonctionnement pour financer le capital de notre dette, comme nous l'a à plusieurs reprises signalé la préfecture de Haute Garonne.

Le bureau municipal, ne souhaitant pas recourir à de nouvelles recettes (et donc une augmentation des impôts locaux) a donc opté pour une stricte politique de rigueur au niveau des dépenses de fonctionnement, ne permettant à aucune embauche et en limitant les dépenses courantes.

Un autre élément ayant une influence sur le budget de fonctionnement est parvenu à connaissance de la commune dernièrement : le montant des excédents de la défunte communauté de communes Hers et Garonne, à partager entre ses trois communes-membres. Gratentour devrait ainsi récupérer 67 780 €, qui seraient inscrits aux chapitres 002 et 001 (restes de l'exercice et solde d'exécution reportés) sous la forme de 27 790.59 € de déficit de fonctionnement, et 95 571,24 € d'excédent de fonctionnement. Or, les 27 790.59 € de déficit de fonctionnement diminueraient d'autant notre épargne. Il sera donc proposé de garder en fonctionnement 68 000 € sur les 204 654 € de l'excédent de fonctionnement du budget 2012 que nous affectons au compte 1068.

L'équilibre budgétaire se composerait ainsi comme suit :

<b>Budget fonctionnement</b>					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2012	BP 2013	Chapitre	CA 2012	BP 2013
002 : Restes de l'exercice précédent	-		002 : Restes de l'exercice précédent	0,20	40 209,41
011 : Charges à caractère général	677 425,61	695 000	013 : Atténuations de charges	96 607,86	84 417
012 : Charges de personnel	1 552 014,66	1 635 223	042 : Opérations d'ordre entre sections	-	
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	18 465,27		70 : Produit des services	235 696,90	240 411
042 : Opérations d'ordre entre sections	756 000,00		73 : Impôts et taxes	1 715 516,06	1 763 273
023 : Virements à investissement	-	134 188	74 : Dotations et participations	954 959,30	938 459
65 : Autres charges de gestion courante	462 030,39	510 193	75 : Autres produits de gestion courante	22 186,44	22 630
66 : Charges financières	54 740,27	54 797	76 : Produits financiers	-	
67 : Charges exceptionnelles	2 440,00		77 : Produits exceptionnels	756 100,00	
68 : Amortissement des immobilisations	53 295,78	60 000	Total budgétaire :	3 781 066,76	3 089 400
Total budgétaire :	3 576 411,98	3 089 400			

Concernant le **budget d'investissement**, deux mauvaises nouvelles nous ont été communiquées après le premier débat d'orientation budgétaire de janvier dernier.

.../...

D'une part, il a été constaté une erreur cadastrale de 5 507 m<sup>2</sup> en notre défaveur sur les terrains vendus au promoteur Kaufman and Broad, qui nous amènera à une perte de 330 420 € sur notre dernier acompte perçu en 2014. Nous sommes dans l'attente des explications du géomètre de Kaufman and Broad et envisageons de réaliser une contre-expertise à défaut d'avoir obtenu des explications satisfaisantes.

D'autre part, le Conseil Général a indiqué être dans l'obligation de réduire très fortement ses subventions versées aux collectivités locales. Concernant les plus gros projets, la subvention sera calculée sur un montant plafonné à un (1) million d'Euros HT de travaux, et son taux devrait être réduit à environ 30 %. Ceci nous amènera à une perte de subvention de l'ordre de 400 000 € sur la salle des sports et 450 000 sur la salle des fêtes.

Notre marge de manœuvre pour réaliser ces deux projets est donc des plus réduites car près de 1 200 000 € ont été perdus par rapport au 1<sup>er</sup> bilan financier.

Le bureau municipal a donc décidé de limiter les investissements 2013 à leur strict minimum, se présentant comme suit :

<b>Opérations d'investissement 2013</b>				
Nom	Chapitre	Dép. retenue	Recettes	Notes
Dossiers antérieurs (Parc mairie, ext. Cantine, véhicule police)		-	100 769,00	Subventions déjà notifiées
Salle des sports	23	3 228 235,56	330 000,00	Subventions prévisionnelles (30 % du plafond de 1 M €, plus qq autres aides)
Centre de Loisirs	23	480 461,62	220 708,02	Subventions déjà notifiées
Acquisitions foncières salle fêtes	21	306 424,00	153 212,00	Subventions déjà notifiées
Autres acquisitions foncières	21	150 000,00	30 000,00	30% de subvention pour un terrain scolaire à 100 000 €
Salle des fêtes	23	87 513,93	-	Comprend la démolition du hangar
Vidéosurveillance ZAC de la Gravette	21	70 000,00	70 000,00	Dépense engagée si engagement des artisans à payer
Boulodrome	21	67 147,02	16 842,90	30 % de subvention retenue (1 dossier hors écoles)
Mise en conformité groupe scolaire	21	40 000,00	-	
Mise en conformité salle polyvalente	21	33 000,00	-	
Mobilier centre de loisirs	21	30 000,00	7 525,08	30 % de subvention retenue
Travaux groupe scolaire	21	3 532,00	-	Doubles vitrages + Porte cantine + acoustique
Travaux crèche	21	11 000,00	-	Local poussettes + porte d'entrée + local 15 m <sup>2</sup>
Statues sur tronc du vieux cèdre	21	7 500,00	-	
Investissements illuminations Noël	21	5 000,00	-	
Environnement	21	6 000,00	-	
Informatique	21	5 000,00	-	
Parquet salle de danse	21	3 000,00	-	
Travaux parc public	21	2 339,38	-	Rondins parc an 2000
Travaux salle polyvalente	21	2 300,92	-	
Travaux complexe sportif	21	1 656,94	-	
Travaux hôtel de ville	21	122,47	-	
<b>Mobilier, matériel et véhicules</b>				
Tondeuses pour stade	21	-	-	
Outillage services techniques	21	13 000,00	4 928,64	15 % de subvention retenue pour le petit mobilier
Investissements sur parc auto	21	4 558,26	-	
Aérateur et couteaux pour stade	21	10 130,12	-	
		<b>4 567 922,22</b>	<b>933 985,64</b>	

Il est à noter que l'opération de la salle des sports est entièrement budgétisée pour l'année 2013 (et se prolongera en restes à réaliser sur 2014). Le coût des parkings de l'opération sera reporté sur le pool routier (465 000 €).

Le total des immobilisations (en bleu) se monte à 4 567 922 €, et, ajouté au remboursement de la dette, porte les dépenses d'investissement à 4 701 074 €. En recettes, nous attendons 2 760 204 € de la vente de nos terrains (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> acompte, plus vente des terrains autour de l'ancienne mairie), 933 986 € de subventions (en vert). Malgré les autres recettes (excédent antérieur, épargne brute, FCTVA, compte 1068, amortissement) nous devons emprunter 417 554 € (en violet) pour équilibrer le budget et boucler l'opération de la salle des sports.

.../...

<b>Budget investissement</b>					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2012	BP 2013	Chapitre	CA 2012	BP 2013
001 : Solde d'exécution reporté	-		001 : Solde d'exécution reporté	-	121 862
020 : Dépenses imprévues d'investissement	-		021 : Virement de section fonctionnement	-	134 188
13 : Subventions d'investissement	1 931,64		024 : Produit des cessions	756 000,00	2 760 204
16 : Remboursement d'emprunts	331 267,28	133 152	040 : Opérations d'ordre entre sections	-	-
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations	-		041 : Opération patrimoniales	-	-
20-21-23 : Immobilisations	845 242,34	4 567 922	10 : Dotations fonds divers et réserves	561 394,82	273 281
27 : Autres immobilisations financières	-		Dont FCTVA	86 592,82	108 836
Total budgétaire :	1 178 441,26	4 701 074	Dont TLE	45 041,00	-
			Dont 1068	429 761,00	164 445
			13 : Subventions d'investissement	232 737,09	933 986
			16 : Emprunts et dettes assimilées	-	417 554
Dettes en capital restant dû au 1er janvier :	2 471 801		21 : Terrain nus	6 771,68	
Dettes en capital restant dû au 31 décembre :	2 338 649		28 : Amortissement des immobilisations	53 295,78	60 000
			Total budgétaire :	1 603 427,69	4 701 074

Son explication terminée, Monsieur le Maire interroge les conseillers sur plusieurs points précis sur lesquels il demande un vote.

- Sur la hausse limitée à 1% des subventions aux associations, le conseil municipal lui donne son accord à **l'unanimité**.
- Sur le maintien des taux d'imposition à leur niveau actuel, le conseil municipal lui donne son accord à **l'unanimité**.

Monsieur le Maire demande ensuite un vote sur l'ensemble de l'exposé budgétaire. Après délibération, le conseil municipal lui donne son accord à **l'unanimité** et lui demande de réaliser un budget 2013 qui en reprendra toutes les orientations.

#### **4/ Autorisation de dépense d'investissement préalablement au vote du budget**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à réaliser une dépense d'investissement préalablement au vote du budget.

Le grand cèdre de l'hôtel de ville situé près des jeux pour enfants a rendu l'âme et doit être abattu et débité. Pour valoriser ce grand arbre, il est proposé de réaliser une sculpture sur son tronc en commandant une telle prestation à un artiste spécialisé, travaillant à la tronçonneuse, Monsieur Jacques PISSENER, dont les œuvres sont présentées sur le site Internet suivant : <http://www.jpsculpteur.fr/>

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager une dépense d'investissement préalablement au vote du budget (Art. L-1612-1 al 3 du code général des collectivités territoriales), afin de commander cette prestation immédiatement compte-tenu de l'emploi du temps chargé de cet artiste et afin de bénéficier de la sculpture pour l'été, pour l'inauguration du parc prévue avec le président du Conseil Général.

Il est précisé que le choix de la sculpture interviendra ultérieurement, sur proposition de l'artiste qui doit évaluer les possibilités techniques que lui offre le tronc. Le conseil municipal sera invité à se prononcer sur la sculpture lors d'une séance ultérieure.

Le montant de l'investissement se monterait à 7 500 €, comme indiqué dans le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur SONNENDRUCKER conçoit l'intérêt esthétique d'un tel aménagement pour le parc. Cependant il se demande si en temps de crise le message envoyé aux administrés est opportun.

.../...

Monsieur SAURIN souligne l'intérêt d'un tel aménagement sur le parc, mais pense qu'une statue de 6 mètres serait trop élevée. Monsieur ALENDA pense pour sa part qu'une telle statue devrait être la plus haute possible pour être mise en valeur, compte tenu de la configuration du parc.

Monsieur DELPECH rejoint M. SONNENDRUCKER dans sa réflexion et pense qu'il y aura des critiques à une telle décision.

Monsieur le Maire, après avoir entendu les arguments des conseillers ayant souhaité prendre la parole, propose un vote. **Après délibération, l'autorisation est accordée par 17 voix pour, 2 contre (MM. SONNENDRUCKER et SINTES) et 3 abstentions (MM. DELPECH, VILA et CAMBOU).**

Monsieur le Maire propose également, pour des raisons techniques, de procéder à l'achat immédiat de l'aérateur pour le stade (10 130.12 €). L'entretien de la pelouse est en effet conditionné par la saison. **Le conseil municipal lui donne cette autorisation à l'unanimité.**

Madame MECH souhaite que soit procédé au remplacement immédiat du parquet de la salle de danse, devenu trop glissant pour les enfants (3 000 €). Monsieur le Maire propose de mettre cette autorisation au vote, **elle est accordée à l'unanimité.**

#### **5/ Tarifs municipaux de location de la salle polyvalente et minibus**

Les tarifs de location de la salle polyvalente aux particuliers, datant du 1<sup>er</sup> septembre 2001 et précisés par une délibération du 14 septembre 2004, gagneraient à être révisés.

Ils sont loués selon des créneaux horaires qui ne sont de fait jamais utilisés, les utilisateurs prenant les salles à la journée ou sur le week-end.

Monsieur le Maire propose donc de modifier les tarifs comme suit :

<b>Horaires</b>	<b>Salle A</b>	<b>Salle B</b>	<b>Chauffage</b>
<b>Une journée</b>	220 €	200 €	140 €
<b>Deux journées</b>	420 €	370 €	240 €

#### **Autres services (à l'unité) :**

Tables (avec tubes) : 1.70 €

Plateaux (avec tréteaux) : 1.70 €

Chaises : 0.50 €

Vaisselle (par personne) : 0.20 €

Ces tarifs sont divisés par deux pour les habitants de la commune.

En cas de destruction du matériel il sera demandé un dédommagement de 2 € la pièce (verre, couvert) et 4 € l'assiette.

Le transport du matériel par les services municipaux fera l'objet d'un versement forfaitaire de 16 €.

Le montant de la caution pour la location des installations comme du matériel est fixé à 350 €.

Location minibus : 30 € / journée, plus caution de 300 € restituée si le véhicule est ramené intact.

.../...

De nombreux élus prennent la parole pour proposer des tarifs différents, plusieurs d'entre eux soulignant le côté assez bas de la location de la salle A qui est d'une surface bien plus importante que la salle B. Mme MECH souligne pour sa part que ce problème est marginal, car la salle A étant occupée par les associations sportives, la quasi-totalité des locations ne concernent que la salle B.

Monsieur le Maire demande un vote pour ces nouveaux tarifs. **Après délibération, sa proposition est adoptée par 18 voix pour, 2 contre (Mmes ESTEVEZ et CONTE) et 2 abstentions (MM. SONNENDRUCKER et ALENDA).**

#### **6/ Demande de subvention de la salle des sports auprès du Conseil général – complément**

A la demande du Conseil Général, il est proposé d'adopter une délibération sur le bilan financier détaillé de la salle des sports réalisé par l'architecte au niveau du Projet (avant appel d'offres).

N°	Lot	Evaluation PRO
1	VRD Parking	465 000,00
2	Gros Œuvre	809 500,00
3	Charpente métallique	315 000,00
4	Couverture - Bardage	309 065,00
5	Menuiseries extérieures	120 850,00
6	Platrerie - Faux plafonds	68 289,00
7	Menuiseries intérieures	36 420,00
8	Métallerie - Serrurerie	36 890,00
9	Peinture - Sols souples	55 076,00
10	Sols sportifs	60 341,50
11	Equipements sports de salle	66 620,50
12	CVC - Plomberie	241 400,00
13	Electricité - Courants forts et faibles	185 000,00
14	Ascenseurs	26 000,00
15	Carrelage - Faïences	51 810,00
	Total travaux HT	2 847 262,00

Le montant total des travaux est évalué à 2 847 262 € HT, sachant que le lot n°1 (VRD Parking) sera porté dans le prochain pool routier. Le montant des travaux objet de la demande de subvention est donc ramené à 2 382 262 € HT.

**La proposition du Maire est acceptée à l'unanimité.**

#### **7/ Convention d'aménagement paysager avec le Conseil Général**

Le 31 mars 2010 la Communauté de Communes Hers et Garonne donnait son accord sur une convention pour la réalisation d'aménagements paysagers sur la voirie départementale, précisément sur le rond-point face à l'église, au croisement des RD 14 et 77.

Il est proposé de se substituer à Hers et Garonne pour permettre aux services municipaux d'y réaliser des aménagements paysagers.

**La proposition du Maire est acceptée à l'unanimité, le conseil municipal l'autorisant à signer toute convention correspondante.**

#### **8/ Travaux du Syndicat Départemental d'Electricité de Haute Garonne (SDEHG)**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la réalisation de travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité de Haute Garonne (SDEHG), concernant deux opérations, l'une présentée dans les convocations, l'autre communiquée la semaine dernière par les services du SDEHG.

.../...



La première opération concerne les travaux de remplacement d'un lampadaire vétuste situé devant le 24, rue du Hameau de Labourdette (lampadaire n° 599). Le coût des travaux se monte à 826 €, dont 239 € à la charge de la commune compte-tenu des subventions. Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux **à l'unanimité** et autorise le Maire à signer toute convention correspondante.

La seconde opération concerne la rénovation de l'éclairage sur la rue du Tascas. Elle induit :

- la dépose des ensembles d'éclairage vétustes n°495, 496, 497, 500 et 507,
- la fourniture et la pose au niveau du coffret de commande d'éclairage public du poste d'une horloge astronomique,
- la construction d'un réseau d'éclairage public souterrain de 580 m en conducteur U1000RO2V et d'un réseau parallèle pour le réseau prises guirlandes,
- la fourniture de 21 ensembles d'éclairage public (mat 7m, lampe 90 w)
- la fourniture et la pose de 11 prises guirlandes 2A/30mA.

Le coût des travaux se montera à 126 098 €, dont 36 517 à la charge de la commune. Le conseil municipal, après délibération, donne son accord pour la réalisation de ces travaux **à l'unanimité** et autorise le Maire à signer toute convention correspondante.

## **9 - Questions diverses**

Tirage au sort des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2014 : question ajournée pour la prochaine séance.

**- FIN DE LA SEANCE -**